

En tant que Québécois qui ont vécu les émotions intenses de la campagne référendaire de 1980 et qui ont partagé les attentes envers le renouveau du fédéralisme qu'on promettait alors, nous avons profondément regretté le fait que le Québec ne fut pas l'un des signataires de l'accord constitutionnel de 1982.

La Loi constitutionnelle de 1982 a marqué la fin du dernier vestige du statut colonial du Canada, mais l'exclusion morale du Québec de cette loi est demeurée une plaie ouverte. Plus on laissait le mal empirer, plus grand était le danger pour le Québec et l'avenir de notre pays. Au cours des cinq dernières années, nous avons vécu en sachant que si l'isolement du Québec persistait, cela menacerait tôt ou tard les fondements de la fédération.

Nous accueillons donc les efforts des Premiers ministres en vue de reconnaître que la signature du Québec est un impératif national et une composante essentielle de la réconciliation nationale.

Une constitution établit non seulement les institutions et les paramètres légaux à l'intérieur desquels une société évolue; elle inspire aussi les générations futures par la vision sociale qu'elle propose.